

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2023DC056

OBJET : PLACE CHARLES DE GAULLE - ETUDE DE STRUCTURE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de rénovation de la Place Charles De Gaulle, notamment sur la dalle du parking souterrain,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser une étude de structure béton pour renforcer la dalle,

CONSIDERANT que la société HAXOM - 3 Chemin du Jubin - Bat 2 - 69570 Dardilly est qualifiée pour réaliser cette mission,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le devis DEV23-906 de la société HAXOM - 3 Chemin du Jubin - Bat 2 - 69570 Dardilly pour l'exécution de cette mission.

ARTICLE 2 : Son montant s'élève à 10 200,00 € TTC et sera imputé au chapitre 20, compte 2031 du budget selon les éléments de mission suivants :

Préparation : 480,00 € TTC

Faisabilité : 2 160,00 € TTC

Conception de renforts : 4 200,00 € TTC

Suivi des travaux (en plusieurs mensualité si nécessaire) : 3 360 € TTC

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.